

Conseil d'administration du 14 octobre 2022

Délibération n° 22/33
 Budget supplémentaire 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze octobre,

Le conseil d'administration s'est réuni sur invitation du président.

VU

- Le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-1 à L1612-20 ;
- L'instruction budgétaire et comptable n°96/078-M14 du 1er août 1996 ;
- Le débat d'orientation budgétaire intervenu le 10 décembre 2021 à 18h ;
- Le budget primitif 2022 ;
- La délibération n° 22/05 du 31 janvier 2022 portant approbation du budget primitif 2022 ;
- La délibération n° 22/20 du 28 juin 2022 portant rectification d'une délibération portant approbation du budget primitif 2022.

Le président,

EXPOSE

Le budget supplémentaire est un acte d'ajustement et de report.

Il permet d'intégrer au budget de l'exercice les résultats de l'année 2021. Il permet en outre de corriger en cours d'année les prévisions du budget primitif.

Il est donc proposé aujourd'hui au conseil d'administration d'approuver le budget supplémentaire 2022 qui se présente comme suit :

Recettes de fonctionnement :

	BP	Evolution	BS
total chap. 013 ATTENUATION DE CHARGES	31 000,00 €	500,00 €	31 500,00 €
total chap. 70 REDEVANCES POUR SERVICES RENDUS	450 000,00 €	200,00 €	450 200,00 €
total chap. 73 IMPÔTS ET TAXES	- €	1 200,00 €	1 200,00 €
total chap. 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 592 943,00 €	183 487,36 €	4 776 430,36 €

total chap. 75 AUTRES PROD. DE GESTION COURANTE	- €	- €	- €
total chap. 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	13 557,00 €	- 7 657,00 €	5 900,00 €
total sens R1	5 087 500,00 €	177 730,36 €	5 265 230,36 €
total chap. 042 opé d'ordre transfert entre sections	3 000,00 €	- 600,00 €	2 400,00 €
total sens R2	3 000,00 €	- 600,00 €	2 400,00 €
TOTAL Recettes fonctionnement	5 090 500,00 €	177 130,36 €	5 267 630,36 €

Dépenses de fonctionnement :

	BP	Evolution	BS
total chap. 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	148 000,00 €	1 800,00 €	149 800,00 €
total chap. 012 CHARGES DU PERSONNEL	4 862 000,00 €	176 000,00 €	5 038 000,00 €
total chap. 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	9 500,00 €	- 4 700,00 €	4 800,00 €
total chap. 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00 €	2 000,00 €	3 000,00 €
total sens D1	5 020 500,00 €	175 100,00 €	5 195 600,00 €
total chap. 042 opé d'ordre transfert entre sections	70 000,00 €	- 3 800,16 €	66 199,84 €
total sens D2	70 000,00 €	- 3 800,16 €	66 199,84 €
TOTAL Dépenses fonctionnement	5 090 500,00 €	171 299,84 €	5 261 799,84 €

Résultat de fonctionnement :

	BP	Evolution	BS
Déficit/excédent d'exploitation	- €	5 830,52 €	5 830,52 €
total chap. 002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	- €	- 5 830,52 €	- 5 830,52 €
Déficit/excédent cumulé	- €	0,00 €	- 0,00 €

Recettes d'investissement :

	BP	Evolution	BS
total chap. 001 SOLDE D'EXERCICE REPORTE	- €	295 742,30 €	295 742,30 €
total chap. 10 DOT., FONDS DIVERS ET RESERVES	10 000,00 €	- €	10 000,00 €
total chap. 41 OP. D'ORDRE BUD. PATRIMONIALES	- €	- €	- €
total sens R1	10 000,00 €	295 742,30 €	305 742,30 €
total chap. 040 opé d'ordre transfert entre sections	63 000,00 €	3 199,84 €	66 199,84 €
total chap. 013 opé d'ordre transfert entre sections	- €	- €	- €
total sens R2	63 000,00 €	3 199,84 €	66 199,84 €
TOTAL Recettes investissement	73 000,00 €	298 942,14 €	371 942,14 €

Dépenses d'investissement :

		BP	Evolution	BS
total chap. 10 RESERVES	DOT., FONDS DIVERS ET	3 000,00 €	- 3 000,00 €	- €
total chap. 20 incorporelles	immobilisations	10 000,00 €	- 5 000,00 €	5 000,00 €
total chap. 21 CORPORELLES	IMMOBILISATIONS	57 000,00 €	306 942,14 €	363 942,14 €
total sens D1		70 000,00 €	298 942,14 €	368 942,14 €
total chap. 040 entre sections	opé d'ordre transfert	3 000,00 €	- €	3 000,00 €
total sens D2		3 000,00 €	- €	3 000,00 €
TOTAL Dépenses investissement		73 000,00 €	298 942,14 €	371 942,14 €

Résultat d'investissement :

	BP	Evolution	BS
Déficit/excédent	- €	- €	- €

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le budget supplémentaire 2022 du CRR 93.

Membres	8
Votants	5
Suffrages exprimés	5
Votes pour	5
Votes contre	0
Abstention	0

La présente délibération mise au vote est :

Adoptée

Rejetée

Fait à Aubervilliers, le 14 octobre 2022

Zakia Bouzidi
Vice-Présidente du conseil d'administration



